

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.322

22 décembre 1989

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [X], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Marteaux mécaniques (SH 84.62)
5. Intitulé: CSN 210716 Machines de formage. Marteaux mécaniques. Prescriptions de sécurité concernant leur construction (équivalentes à la norme ST SEV 6403-88)
6. Teneur: Cette norme fixe des prescriptions de sécurité pour la construction des marteaux mécaniques. Elle doit être utilisée en parallèle avec la norme CSN 210700 du 13 décembre 1985 qui contient des prescriptions générales de sécurité pour la construction des machines de formage.
7. Objectif et justification: Cette norme établit des prescriptions relatives à la construction des marteaux mécaniques du point de vue de leur sécurité d'utilisation.
8. Documents pertinents: CSN 210700 (contenant la norme ST SEV 4849-84) du 13 décembre 1985
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1991
10. Date limite pour la présentation des observations:
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: